

Code de conduite des fournisseurs

Valeurs et principes devant être respectés par les fournisseurs

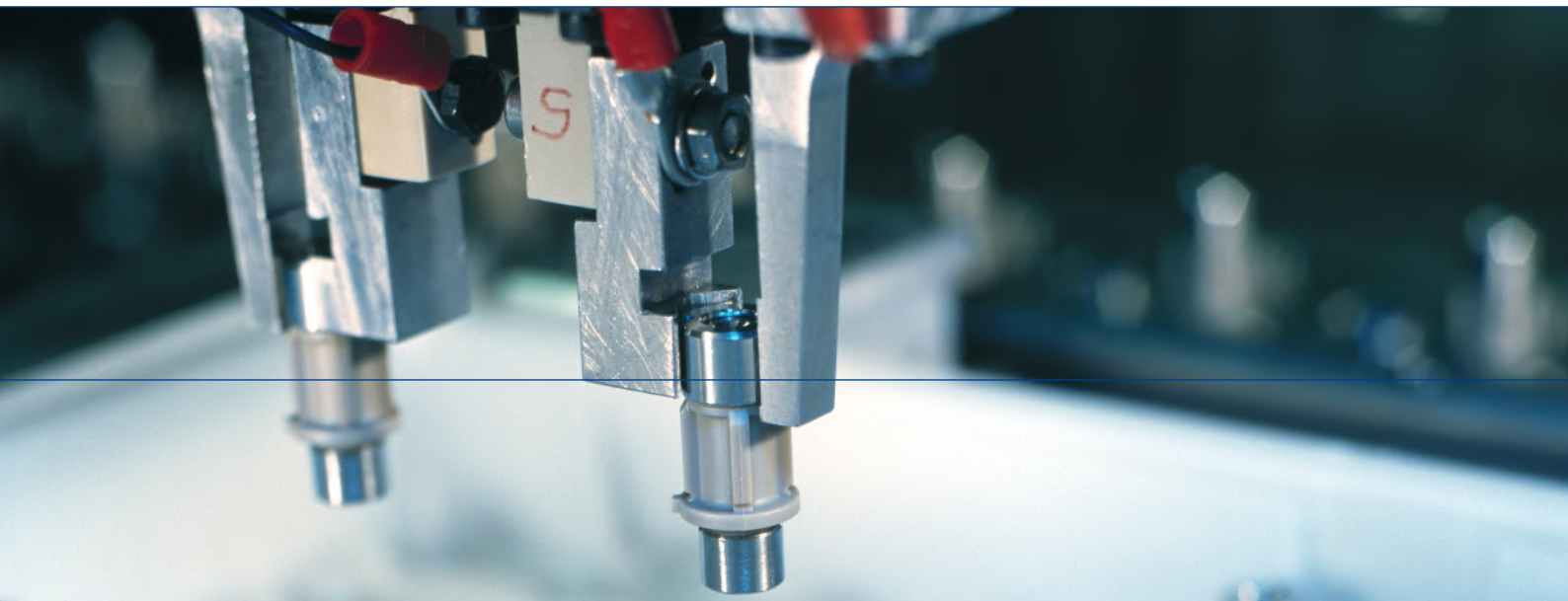






TABLE DES MATIÈRES

Nos attentes	5	Systèmes de gestion	10
Pratiques commerciales éthiques	7-9	Engagement et responsabilité	
Intégrité commerciale		Obligations juridiques et exigences des clients	
Cadeaux, repas, divertissements		Évaluation et gestion des risques	
Concurrence loyale		Documentation	
Identification des problèmes		Formation et compétences	
Respect des animaux		Continuité opérationnelle	
Protection de la vie privée et protection des données		Amélioration continue	
Confidentialité		Droits des salariés et droits de l'homme	11
Exactitude des documents financiers		Emploi librement choisi	
Propriété intellectuelle		Travail des enfants et jeunes travailleurs	
Conformité aux règles du commerce		Non-discrimination	
Conflits d'intérêts		Traitement équitable	
Essais cliniques		Salaires, avantages et horaires de travail	
Qualité des produits et intégrité de la chaîne logistique		Liberté d'association	
Pratiques commerciales et promotionnelles		Santé, sécurité et environnement	13
Diversité des relations d'affaires		Protection des travailleurs	
Procédures		Sécurité des procédés	
Utilisation du nom, des marques commerciales ou du logo de Boehringer Ingelheim		Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence	
Relations avec les médias et relations publiques		Informations sur les risques	
		Autorisations environnementales	
		Déchets et émissions	
		Déversements et rejets	
		Formulation de questions et d'inquiétudes	14



Boehringer Ingelheim œuvre au service des patients en faisant de la recherche et en proposant des médicaments innovants développés et produits de manière durable.

Boehringer Ingelheim est un leader mondial dans le domaine des thérapies et produits innovants pharmaceutiques et de santé animale. Afin de maintenir notre réputation dans la production de produits sûrs et de haute qualité, nous nous engageons à aller au-delà du simple respect de la législation et nous nous efforçons d'observer des normes éthiques élevées dans tout ce que nous entreprenons, conformément aux valeurs définies dans notre *Leitbild*, à savoir le respect, la confiance, l'empathie et la passion. Les fournisseurs de Boehringer Ingelheim font partie intégrante de cet engagement de réussite. Boehringer Ingelheim reconnaît et attend, non seulement de ses employés au sein de l'entreprise mais également de ses partenaires commerciaux, qu'ils s'engagent à adopter un comportement éthique et professionnel exemplaire. Boehringer Ingelheim s'engage à travailler avec des fournisseurs qui exercent leurs activités avec professionnalisme et intégrité.

Nous nous efforçons de sélectionner des partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs sociales et environnementales, et reconnaissent notre culture de la qualité et de la sécurité. Nous attendons d'eux qu'ils fournissent des efforts pour promouvoir ces responsabilités.

Afin de renforcer les normes que nous nous sommes engagés à respecter, Boehringer Ingelheim a établi ce Code de conduite de tiers en s'appuyant à la fois sur les Principes de l'industrie pharmaceutique de la PSCI (Pharmaceutical Supply Chain Initiative, initiative pour la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique) (www.pharmaceuticalsupplychain.org), les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies (www.unglobalcompact.org) et sur nos propres valeurs et principes.

Chez Boehringer Ingelheim, nos valeurs et nos principes ont toujours été à la base de notre réussite. Nous croyons que la société et le monde des affaires sont mieux servis par des pratiques et comportements d'affaires responsables.

Le Code de conduite des fournisseurs de Boehringer Ingelheim a été adopté par le conseil d'administration de Boehringer Ingelheim et est entré en vigueur en mars 2016.



ATTENTES

Le Code de conduite des fournisseurs de Boehringer Ingelheim exprime les attentes de la société quant à la manière dont les affaires sont conduites entre les employés de Boehringer Ingelheim et les fournisseurs de la société, mais également les fournisseurs agissant pour le compte de Boehringer Ingelheim. Ce guide s'inspire du Code de conduite interne de Boehringer Ingelheim, des Principes de l'industrie pharmaceutique de la PSCI (Pharmaceutical Supply Chain Initiative, initiative pour la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique) et des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Boehringer Ingelheim partage ce Code de Conduite des fournisseurs avec ses fournisseurs pour une meilleure compréhension mutuelle de ses exigences commerciales.

Une philosophie fondamentale prônant le respect des personnes par tous les employés et les fournisseurs de l'entreprise souligne l'engagement de Boehringer Ingelheim en faveur d'un comportement éthique.

Par conséquent, nous attendons de nos fournisseurs les comportements suivants :

- Qu'ils exercent leurs activités en respectant pleinement l'ensemble des lois, des règles, des directives et des codes de l'industrie en vigueur.
- Qu'ils respectent les principes éthiques en matière de travail, d'environnement, de santé et de sécurité, et de systèmes de gestion.
- Qu'ils intègrent, communiquent et appliquent ces principes d'une manière conforme à leurs propres programmes des tierces parties.
- Qu'ils reconnaissent l'importance de la diversité et de l'inclusion en respectant rigoureusement l'ensemble des lois, règlements et politiques d'application locale portant spécifiquement sur l'égalité des chances et la non-discrimination.
- Qu'ils veillent à ce qu'aucune violation du droit ne soit commise sur le lieu de travail et notamment à ce que toute forme illégale de discrimination soit évitée.
- Qu'ils soient conscients et respectueux des différences culturelles, des croyances et des difficultés inhérentes à l'interprétation et à l'application de ces principes à l'échelle mondiale ; qu'ils comprennent que les manières de répondre à ces attentes peuvent varier et qu'elles doivent être compatibles avec les lois locales, ainsi qu'avec les valeurs et les attentes culturelles des différentes sociétés du monde.
- Qu'ils intègrent ces principes dans une démarche d'amélioration continue visant à accroître la sensibilisation, la sensibilité et l'inclusion, lesquelles font à terme progresser les performances.

¹ Ce Code de conduite des fournisseurs définit les objectifs éthiques et ambitieux de Boehringer Ingelheim. En cas de conflit irréductible entre, d'une part, les dispositions d'un contrat conclu entre un fournisseur et Boehringer Ingelheim et d'autre part, les dispositions précédentes de ce Code de conduite des fournisseurs, ce sont les dispositions du contrat entre le fournisseur et Boehringer Ingelheim qui prévaudront en cas de litige.





PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs affaires de manière éthique et d'agir avec intégrité.

Intégrité commerciale

Tout acte de corruption, d'extorsion et de malversation est interdit. Les fournisseurs ne doivent conférer aucun avantage, ni offrir, payer ou accepter de pots-de-vin, ou participer à d'autres incitations illégales dans leurs relations commerciales ou celles établies avec des gouvernements. Les fournisseurs s'engagent à lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre de solides programmes de prévention et de communication des fraudes. Les fournisseurs sont tenus de signaler à Boehringer Ingelheim tout cas de fraude (effective ou faisant l'objet d'une enquête) impliquant des activités de Boehringer Ingelheim, et ce, quelle que soit l'importance de la fraude.

Cadeaux, repas, divertissements

Bien qu'il soit d'usage courant dans le monde des affaires d'offrir des cadeaux, d'inviter à des repas ou à des divertissements, ce type d'activité est strictement réglementé dans le secteur de la santé. Dans le cadre de ces dons et invitations, il est important de distinguer entre ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas.

Les fournisseurs ne doivent pas faire de don de cadeaux, de gratifications, d'hospitalité, de repas ou de divertissements à un employé

de Boehringer Ingelheim, à un agent de l'État ou d'un organisme de réglementation ni à aucun autre partenaire commercial dès lors que ce don peut influencer ou sembler influencer la décision de l'employé ou de l'organisme de réglementation en relation avec le partenaire commercial. Dans d'autres situations, le don de cadeaux, de repas et de divertissements modestes à un employé de Boehringer Ingelheim est autorisé à condition que ce don ne soit pas un don d'espèces ou un cadeau équivalent à des espèces, qu'il soit conforme aux usages commerciaux, qu'il ne soit pas fréquent ni onéreux, et qu'il n'enfreigne aucune loi.

Un des cas de figures les plus courants qui engendre des conflits d'intérêts est la réception de cadeaux ou de divertissements (c'est-à-dire la réception de tout objet ou de toute prestation de valeur notamment sous la forme de faveurs, de tickets ou d'autres gratifications) de la part de fournisseurs faisant des affaires ou souhaitant en faire avec Boehringer Ingelheim. En raison de ces risques, les restrictions suivantes ont été établies :

Il est interdit aux employés de Boehringer Ingelheim de solliciter ou demander, directement ou indirectement, tout objet ou toute prestation de valeur à un fournisseur faisant des affaires ou souhaitant en faire avec l'entreprise.

De même, un fournisseur ne doit pas offrir d'objet ou de prestation de valeur à un employé de Boehringer Ingelheim si ce cadeau, repas ou divertissement peut raisonnablement être perçu par autrui comme nuisant à l'objectivité de l'employé. En somme, le don de cadeaux, de repas et de divertissements ne doit pas soulever de question d'obligation ou de conflit d'intérêts.

Concurrence loyale

Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs affaires conformément à une concurrence juste et vigoureuse et dans le respect de la législation antitrust en vigueur. Les fournisseurs doivent appliquer des pratiques commerciales équitables, ce qui englobent notamment l'usage d'une publicité exacte et honnête.

Identification des problèmes

Les fournisseurs doivent encourager l'ensemble de leurs employés et de leurs sous-traitants à signaler toute préoccupation ou activité illégale sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Ils doivent également procéder à toute enquête nécessaire et adopter des mesures correctives le cas échéant.



Respect des animaux

Les fournisseurs se joignent à Boehringer Ingelheim pour adhérer au principe des trois « R » dans le domaine de l'utilisation humaine d'animaux (à savoir, « Réduction » : réduire le nombre d'animaux utilisés, « Remplacement » : remplacer l'utilisation d'animaux par des techniques alternatives, « Raffinement » : modifier les méthodes d'expérimentation pour minimiser la souffrance des animaux). De plus, avant d'opter pour des études réalisées sur l'animal, les fournisseurs doivent rechercher des solutions alternatives (n'ayant pas recours à des animaux), valables sur le plan scientifique et acceptables par les organismes de réglementation, afin de minimiser le nombre d'études in vivo effectuées. Par ailleurs, les fournisseurs soutiennent les efforts de Boehringer Ingelheim en adoptant la règle du quatrième « R » qui signifie « Responsabilité » et exige le respect des normes les plus élevées par toute personne utilisant des animaux dans les installations de la société ou effectuant des expérimentations sur des animaux pour le compte de Boehringer Ingelheim.

Protection de la vie privée et protection des données

Les fournisseurs doivent respecter les personnes d'une manière conforme à la législation relative à la protection de la vie privée et à la protection des données. À tout moment, ils s'engagent à utiliser les données à caractère personnel concernant des personnes (par ex. patients, employés, clients) de manière appropriée à des fins nécessaires, et à protéger ces données contre toute utilisation abusive.

Les fournisseurs sont en outre tenus de protéger toute information confidentielle, y compris les données à caractère personnel recueillies

pour le compte de et auprès de Boehringer Ingelheim, et à tout mettre en œuvre pour éviter la perte de ces données, leur utilisation abusive ou frauduleuse, leur vol, divulgation ou modification, ainsi que tout accès non autorisé à ces données, y compris la communication et/ou publication non autorisée d'informations obtenues auprès de ou pour le compte de Boehringer Ingelheim.

Confidentialité

Les fournisseurs ayant besoin d'échanger des informations confidentielles avec Boehringer Ingelheim doivent signer au préalable un accord de confidentialité avec Boehringer Ingelheim. À moins d'y avoir été expressément autorisés par Boehringer Ingelheim, les fournisseurs ne doivent divulguer aucune information confidentielle de Boehringer Ingelheim ni aucune autre information qu'ils obtiennent concernant les activités de Boehringer Ingelheim. Les fournisseurs doivent également mettre en place, et être disposés à prouver qu'ils ont mis en place, des mécanismes de protection appropriés afin de protéger les données à caractère personnel et toute autre information confidentielle. Toute utilisation, divulgation non autorisées et toute perte d'informations confidentielles de Boehringer Ingelheim doit être signalée immédiatement au Bureau d'éthique de Boehringer Ingelheim.

Exactitude des documents financiers

Tous les livres comptables et documents financiers doivent être conformes aux principes de comptabilité généralement admis. Les documents doivent être exacts dans tous leurs aspects importants. Ils doivent être lisibles, transparents et refléter des transactions et des paiements réels.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés ; tout transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Conformité aux règles du commerce

Les fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des lois, règlements et sanctions en matière de contrôle des importations et des exportations qui sont applicables dans le pays où réside le fournisseur, aux États-Unis et dans tout autre pays dans lequel des transactions sont effectuées. Cela vaut notamment pour les lois, règlements et sanctions régissant l'importation, l'exportation, la réexportation, le transfert ou toute obligation de déclaration d'informations. Cela vaut pour tout type de transaction portant sur des marchandises, des logiciels, des technologies ou une assistance technique, qui peut être soumis à des restrictions commerciales, quel que soit le mode de transfert. Les fournisseurs doivent coopérer avec Boehringer Ingelheim afin de déterminer les restrictions à l'exportation qui s'appliquent. De plus, les fournisseurs doivent opérer dans le strict respect de toute autre législation commerciale et douanière en vigueur.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter toute interaction avec des employés de Boehringer Ingelheim qui pourrait compromettre ou sembler compromettre la capacité de ces employés à agir dans le meilleur intérêt de Boehringer Ingelheim. Ainsi, par exemple, les partenaires ne doivent employer aucun employé de Boehringer Ingelheim ni effectuer de paiements aux employés de Boehringer Ingelheim au cours d'une interaction entre le fournisseur et



Boehringer Ingelheim, à moins que cela n'ait été prévu par des dispositions du contrat conclu avec Boehringer Ingelheim. Si un employé du fournisseur a un lien de famille avec un employé de Boehringer Ingelheim ou si un fournisseur a tout autre type de relation avec un employé de Boehringer Ingelheim qui soit susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts, le fournisseur est tenu d'en informer Boehringer Ingelheim.

Essais cliniques

Lorsqu'un fournisseur effectue des essais cliniques pour le compte de Boehringer Ingelheim, il doit veiller à ce que tous ces essais cliniques soient réalisés dans le respect des normes internationales des bonnes pratiques cliniques, ainsi que des exigences réglementaires locales et des principes éthiques. Il est donc essentiel que ces essais soient réalisés en attachant la plus grande attention à la santé et à la sécurité des participants volontaires tout en agissant dans l'intérêt de la science et de la société.

Qualité des produits et intégrité de la chaîne logistique

Les fournisseurs impliqués dans l'approvisionnement, la fabrication, le conditionnement, le reconditionnement, le contrôle, le stockage et la distribution de matériaux/produits pour le compte de Boehringer Ingelheim doivent veiller au respect des exigences imposées par les réglementations relatives à la qualité, les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques de distribution et les bonnes pratiques de laboratoire en vigueur qui régissent les marchés sur lesquels les produits sont fabriqués, enregistrés et distribués. Par ailleurs, les fournisseurs doivent garantir l'intégrité de leur chaîne d'approvisionnement, éviter toute contrefaçon et falsification afin de protéger les

patients et les produits (OMS ; Directive européenne relative aux médicaments falsifiés ; Loi américaine sur la qualité et la sécurité des médicaments).

Pratiques commerciales et promotionnelles

L'intégralité du matériel et des activités de marketing et de promotion doivent être conformes à des normes éthiques, médicales et scientifiques élevées, et respecter toutes les lois et tous les règlements applicables. Lorsqu'ils ont affaire à des professionnels de santé, des patients ou des professionnels de santé animale, tous les fournisseurs doivent respecter les normes de conduite de l'industrie qui s'appliquent à eux, et en particulier celles de la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et du Syndicat des laboratoires pharmaceutiques américain (PhRMA).

Diversité des relations d'affaires

Boehringer Ingelheim reconnaît que la diversité des talents et des perspectives est indispensable à son succès, notamment dans la réalisation de son objectif visant à répondre aux besoins de tous ses clients. Boehringer Ingelheim a pour objectif d'obtenir des produits, des services et des matériaux de haute qualité auprès d'entreprises dont le personnel est composé de minorités, de femmes, d'anciens combattants, de personnes handicapées, et/ou de personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles ou transsexuelles, ou d'autres personnes qui représentent la diversité mondiale. Les fournisseurs doivent en faire de même.

Procédures

Les employés de Boehringer Ingelheim s'engagent à suivre un ensemble de directives

lorsqu'ils achètent des produits ou des services. Toutes les questions commerciales et/ou négociations relatives à l'achat envisagé sont coordonnées par le département des achats, et l'employé de Boehringer Ingelheim fournit toute contribution et assistance technique nécessaires. Il est important de noter que le travail ne doit commencer qu'après réception, par le fournisseur, d'une commande ou d'un contrat signé. Tout travail commencé sans qu'une commande ou un contrat n'ait été reçu au préalable, est entamé aux risques et périls du fournisseur. Lorsqu'une commande est émise, toute facture s'y rapportant doit indiquer le numéro de référence de la commande en question. Il existe également des cas de figure dans lesquels la détention d'une qualification formelle est une condition préalable à l'utilisation de matériaux et de services.

Utilisation du nom, des marques commerciales ou du logo de Boehringer Ingelheim

Toute utilisation du nom et des marques commerciales de Boehringer Ingelheim ainsi que de toute autre information similaire, que ce soit dans la publicité du fournisseur, dans des publications dans les médias ou des recommandations de produit, est interdite sans l'accord écrit préalable de Boehringer Ingelheim.

Relations avec les médias et relations publiques

Boehringer Ingelheim a mis en place des politiques et des procédures pour les communications externes. Seuls les responsables de Boehringer Ingelheim dûment autorisés peuvent faire des déclarations aux médias ou des déclarations publiques concernant Boehringer Ingelheim ou ses produits.



SYSTÈMES DE GESTION

Les fournisseurs sont tenus d'utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et la conformité avec les attentes découlant de ces principes.

Engagement et responsabilité

Les fournisseurs doivent démontrer leur engagement vis-à-vis des concepts décrits dans le présent document en allouant des ressources appropriées au regard de cet engagement.

Obligations juridiques et exigences des clients

Les fournisseurs sont tenus d'identifier et de respecter les lois, règlements, directives et normes applicables, ainsi que toute exigence pertinente du client, et de combler toute lacune identifiée de manière responsable, sous forme documentée et en temps opportun.

Évaluation et gestion des risques

Les fournisseurs doivent avoir des mécanismes en place pour évaluer et gérer les risques dans tous les domaines abordés dans ce document.

Documentation

Les fournisseurs doivent tenir toute documentation nécessaire pour démontrer la conformité avec ces attentes et le respect des règlements et des directives applicables.

Formation et compétences

Les fournisseurs doivent avoir un programme de formation qui permette aux cadres et aux salariés de l'entreprise d'atteindre un niveau approprié de connaissances, de compétences et d'aptitudes afin de répondre à ces attentes.

Continuité opérationnelle

Les fournisseurs sont responsables du développement et la mise en œuvre des plans de continuité des opérations soutenant l'activité de Boehringer Ingelheim.

Amélioration continue

Boehringer Ingelheim attend de ses fournisseurs qu'ils s'améliorent en continu en fixant des objectifs de performance, en exécutant des plans de mise en œuvre et en prenant les mesures correctives et préventives nécessaires pour remédier à toute insuffisance identifiée par des évaluations internes et/ou externes, des inspections et des examens réalisés par la direction.



DROITS DES SALAIRES ET DROITS DE L'HOMME

Les fournisseurs doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés à l'échelle internationale et veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Emploi librement choisi

Les fournisseurs s'engagent à ne pas avoir recours au travail forcé, au travail sur la base d'une servitude pour dette ou d'un rapport coercitif, ni au travail non volontaire de prisonniers ou à toute autre forme de travail forcé. Il ne doit pas être demandé aux employés de remettre leur passeport ou tout autre document juridique, ni de payer une somme d'argent à un employé avant de commencer leur travail.

Travail des enfants et jeunes travailleurs

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants. L'emploi de travailleurs âgés de moins de 18 ans n'est autorisé que pour les travaux non dangereux (tels que définis dans les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT) et lorsque des jeunes travailleurs ont atteint l'âge minimal légal d'accès à l'emploi ou l'âge fixé pour la fin de la scolarité obligatoire dans le pays.

Non-discrimination

Les fournisseurs doivent garantir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination. La discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, le handicap, les caractéristiques génétiques, la religion, le statut d'ancien combattant, les opinions politiques, l'appartenance à un syndicat ou le statut matrimonial n'est pas tolérée.

Traitement équitable

Les fournisseurs sont tenus de garantir un lieu de travail exempt de traitements brutaux et inhumains, ou de menace de recourir à ce type de traitements, et notamment au harcèlement sexuel, aux abus sexuels, aux punitions corporelles, à la coercition mentale ou physique, ou aux insultes à des salariés.

Salaires, avantages et horaires de travail

Les fournisseurs doivent payer les salariés conformément à la législation applicable en matière de salaire, et notamment de salaire minimum, d'heures supplémentaires et de prestations obligatoires imposées par la loi.

Liberté d'association

Une communication ouverte et des contacts directs avec les salariés (et/ou avec les représentants syndicaux désignés, le cas échéant) pour résoudre les problèmes relatifs au lieu de travail et à la rémunération sont encouragés. Les fournisseurs doivent respecter les droits des salariés tels que définis par la législation locale, en particulier le droit de s'associer librement, d'adhérer ou de ne pas adhérer à un syndicat, de se faire représenter et d'adhérer à des comités d'entreprise. Les fournisseurs doivent être en mesure de communiquer ouvertement avec la direction au sujet de leurs conditions de travail sans craindre de faire l'objet de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.





SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs sont tenus de fournir un environnement de travail sûr et sain, caractéristiques qui doivent également s'appliquer à tout logement mis à disposition par l'entreprise.

Protection des salariés

Les fournisseurs sont tenus de protéger les salariés (et notamment les femmes enceintes) contre toute exposition à des risques chimiques, biologiques et physiques, et contre les tâches éprouvantes physiquement sur le lieu de travail et dans tout logement fourni par l'entreprise. Un programme d'amélioration continue visant à identifier, mesurer et prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents/incidents doit être en place.

Sécurité des procédés

Les fournisseurs sont tenus de mettre en place des programmes pour prévenir ou limiter les rejets involontaires de substances chimiques associés aux opérations et aux procédés. Ces programmes doivent être adaptés aux risques des installations.

Les fournisseurs doivent opérer de manière responsable et efficace du point de vue environnemental afin de réduire toute répercussion négative sur l'environnement. Les fournisseurs sont encouragés à préserver les ressources naturelles, à éviter autant que possible l'utilisation de substances dangereuses et à entreprendre des activités de recyclage et de réutilisation.

Autorisations environnementales

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les réglementations environnementales en vigueur. Ils doivent, en outre, obtenir toutes les autorisations, licences, déclarations de renseignements et restrictions environnementales requises, et satisfaire aux exigences opérationnelles et à celles relatives aux informations à communiquer.

Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes visant à garantir la sécurité de manipulation, de mouvement, de stockage, de recyclage, de réutilisation ou de gestion des déchets, des émissions dans l'atmosphère et des rejets d'eaux usées.

Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et dans tout logement mis à disposition par l'entreprise, et en réduire l'impact en prenant des mesures préventives et en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention.

Informations sur les risques

Les informations relatives à la sécurité des substances dangereuses, ainsi que des composés pharmaceutiques et des produits pharmaceutiques intermédiaires, doivent être disponibles pour éduquer, former et protéger les salariés contre les risques en découlant.

Les déchets, les eaux usées ou les émissions susceptibles de nuire à la santé de l'homme ou à l'environnement doivent faire l'objet d'une gestion, d'un contrôle et d'un traitement appropriés avant leur rejet dans l'environnement.

Déversements et rejets

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes permettant de prévenir et de limiter les déversements et rejets accidentels dans l'environnement.



FORMULATION DE QUESTIONS ET D'INQUIÉTUDES

Les employés des fournisseurs sont tenus de contacter leur service juridique/ service chargé de la conformité pour résoudre toute question interne d'éthique et de conformité. Le service Conformité/ Compliance de Boehringer Ingelheim doit être informé immédiatement de toute question susceptible d'affecter Boehringer Ingelheim en sa qualité de partenaire contractuel du fournisseur.

Lorsque des employés de fournisseurs estiment qu'un employé de Boehringer Ingelheim, ou toute personne agissant pour le compte de Boehringer Ingelheim, s'est conduit de manière illégale ou inappropriée, ils doivent en informer Boehringer Ingelheim immédiatement.

La personne à contacter est le responsable Conformité/ Compliance de l'entité juridique locale de Boehringer Ingelheim ou de l'entité mandatée par Boehringer Ingelheim. Cette personne peut être jointe via le standard téléphonique. De plus, les coordonnées doivent être indiquées dans le contrat conclu avec Boehringer Ingelheim ou portées à l'attention du tiers dans une lettre commerciale.

Nous respectons et apprécions vos opinions et nous vous incitons à utiliser en toute confidentialité les ressources d'assistance téléphonique de Boehringer Ingelheim mises à votre disposition.

Droit d'auteur

© Boehringer Ingelheim Pharma GmbH & Co. KG, 2016.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette brochure ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit (électronique ou photocopie), sans l'autorisation écrite préalable de Boehringer Ingelheim Pharma GmbH & Co. KG.

